

# Demander des frais médicaux

## Question préliminaire

Sélectionnez **Vrai** ou **Faux**

**Les particuliers peuvent demander des frais médicaux admissibles s'ils n'ont pas été réclamés au cours d'une année précédente et s'ils ont été payés au cours d'une période de 12 mois qui a pris fin dans l'année d'imposition pour laquelle ils soumettent leur déclaration de revenus.**

- Vrai

### Bonne réponse

Les particuliers peuvent demander des frais médicaux admissibles s'ils n'ont pas été réclamés au cours d'une année précédente. Ces frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois qui a pris fin dans l'année d'imposition pour laquelle ils soumettent leur déclaration de revenus.

- Faux

### Désolé, c'est incorrect

Les particuliers peuvent demander des frais médicaux admissibles s'ils n'ont pas été réclamés au cours d'une année précédente. Ces frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois qui a pris fin dans l'année d'imposition pour laquelle ils soumettent leur déclaration de revenus.

## Instructions

1. Ouvrez le logiciel de calcul d'impôt.
2. Passez en revue les **Renseignements généraux** et les **Feuillets requis** (feuillet d'impôt, reçus, etc.).
3. Fournissez tous les renseignements requis pour les sections appropriées du logiciel de calcul d'impôt.

4. Une fois terminé, comparez vos résultats avec la solution fournie.
5. Ensuite, consultez les **Points à retenir**.

## Renseignements généraux

### Situation

Michael Schneider et Elizabeth Jones-Schneider sont mariés et vivent avec leur fils, Jack. Ils soutiennent également le père d'Elizabeth, Adam Jones, qui habite dans un logement à faible revenu. Michael travaille pour la société XYZ inc. et Elizabeth a un emploi à temps partiel au magasin L'épicerie du Soleil. Michael a également reçu des versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs. Leur fils n'a aucun revenu à déclarer et le père d'Elizabeth, qui est veuf, reçoit des prestations du Régime de pensions du Canada, ainsi que des paiements de la sécurité de la vieillesse. Les frais médicaux d'Adam ont été payés par Michael et Elizabeth. M. Schneider vous a fourni tous ses feuillets d'impôt et ses reçus médicaux. Même si vous ne devez transmettre que les déclarations de revenus de Michael et d'Elizabeth, vous devez tout de même fournir des renseignements complets pour Adam.

### Renseignements d'identification

<b>Nom</b>	<b>Michael Schneider</b>
Numéro d'assurance sociale (NAS)	000 000 000
Adresse	123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0
Date de naissance (DDN)	25 septembre 1971
État civil	Marié à : <b>Elizabeth Jones-Schneider</b> depuis le 6 juin 1996

	NAS : 000 000 000 DDN : 17 juillet 1975
Personne à charge 1	<b>Jack Schneider</b> DDN : 11 avril 2009 Relation : fils NAS : 000 000 000
Personne à charge 2	<b>Adam Jones</b> DDN : 18 mai 1941 Relation : père d'Elizabeth NAS : 000 000 000 Adresse : 300, rue Queen, app. 14 Ville (Province) X0X 0X0 État civil : veuf

## Reçus médicaux fournis

Adam :

- 1 500,00 \$ : 2023-12-02 – prothèse auditive – le reçu indique que 80 % ont été remboursés par un régime d'assurance médicale. Le montant n'a pas été demandé dans la déclaration de revenus de 2023;
- 600,00 \$ : 2024-11-21 – services dentaires – obturations et nettoyages courants, le reçu indique qu'aucun montant n'a été remboursé.

Jack :

- 3 500,00 \$ : 2024-03-12 – appareil orthodontique – le reçu indique que 2 000 \$ ont été remboursés par un régime d'assurance médicale;
- 850,00 \$ : 2023-12-29 – lunettes sur ordonnance – le reçu indique que 200 \$ ont été remboursés par un régime d'assurance médicale. Le montant n'a pas été demandé dans la déclaration de revenus de 2023.

Elizabeth :

- 550,00 \$ : 2024-05-06 – lentilles de contact sur ordonnance – le reçu indique que 200 \$ ont été remboursés par un régime d'assurance médicale;
- 300,00 \$ : 2024-05-23 – prescription pour la vitamine B12 pour l'anémie d'Elizabeth – le reçu indique que 80 % ont été remboursés par un régime d'assurance médicale.

Michael :

- 800,00 \$ : 2024-06-11 – médicaments sur ordonnance – le reçu indique que 80 % ont été remboursés par un régime d'assurance médicale.

# Feuillets requis

## T4 – État de la rémunération payée pour Michael Schneider (XYZ inc.)

Employer's name – Nom de l'employeur <b>XYZ inc.</b>		Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		<b>T4</b> Statement of Remuneration Paid / État de la rémunération payée	
Year / Année: <input type="text"/>		Employer-offered dental benefits / Prestations dentaires offertes par l'employeur: <input type="text"/>		Employment income / Revenus d'emploi: <b>14</b> <input type="text" value="27 500,00"/>	
Employer's account number / Numéro de compte de l'employeur: <input type="text"/>		Province of employment / Province d'emploi: <b>45</b> <input type="text" value="3"/>		Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu: <b>22</b> <input type="text" value="2 385,00"/>	
Social insurance number / Numéro d'assurance sociale: <b>12</b> <input type="text" value="000 000 000"/>		Exempt – Exemption: <b>28</b> <input type="text"/> <b>29</b> <input type="text"/>		Employee's CPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RPC – voir au verso: <b>16</b> <input type="text" value="678,00"/>	
Employee's name and address – Nom et adresse de l'employé Last name (in capital letters) – Nom de famille (en lettres moulées): <b>SCHNEIDER</b> First name – Prénom: <b>MICHAEL</b> Address: <b>123, rue Principale, Ville Province X0X 0X0</b>		Employee's second CPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RPC – voir au verso: <b>16A</b> <input type="text"/>		Employee's QPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso: <b>17</b> <input type="text"/>	
		EI insurable earnings / Gains assurables d'AE: <b>24</b> <input type="text" value="27 500,00"/>		Employee's second QPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso: <b>17A</b> <input type="text"/>	
T4 (23) Protected B when completed / Protégé B une fois rempli		Employee's EI premiums / Cotisations de l'employé à l'AE: <b>18</b> <input type="text" value="395,00"/>		CPP/QPP pensionable earnings / Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ: <b>26</b> <input type="text" value="27 500,00"/>	
		RPP contributions / Cotisations à un RPA: <b>20</b> <input type="text"/>		Union dues / Cotisations syndicales: <b>44</b> <input type="text"/>	
Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso)		Pension adjustment / Facteur d'équivalence: <b>52</b> <input type="text"/>		Charitable donations / Dons de bienfaisance: <b>46</b> <input type="text"/>	
		Employee's PPIP premiums – see over / Cotisations de l'employé au RPAP – voir au verso: <b>55</b> <input type="text"/>		RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB: <b>50</b> <input type="text"/>	
PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP: <b>56</b> <input type="text"/>		Box – Case / Montant – Montant: <input type="text"/>		Box – Case / Montant – Montant: <input type="text"/>	

## RC210 – État de l’avance de l’allocation canadienne pour les travailleurs (AACT) pour Michael Schneider

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		<b>Advanced Canada workers benefit (ACWB) statement</b> <b>État de l'avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs (AACT)</b>	<b>RC210</b>
Year / Année Social insurance number / Numéro d'assurance sociale 000 000 000	10 Total Basic Advanced Canada workers benefit / Total de base de l'avance de l'allocation canadienne pour les travailleurs 759,00		
SCHNEIDER, MICHAEL 123, rue Principale Ville (Province) X0X 0X0		11 Total Advanced Canada workers benefit disability supplement / Total du supplément pour personnes handicapées de l'AACT	
Issued by: Canada Revenue Agency / Émis par : Agence du revenu du Canada Privacy Act, personal information bank number CRA PPU 005 / Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels ARC PPU 005			
RC210 E (23)			

## T4 – État de la rémunération payée pour Elizabeth Jones-Schneider (Épicerie du Soleil)

Employer's name – Nom de l'employeur <b>Épicerie du Soleil</b>		Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		<b>T4</b> <b>Statement of Remuneration Paid</b> <b>État de la rémunération payée</b>
54 Employer's account number / Numéro de compte de l'employeur		Year / Année 45 1	Employment income / Revenus d'emploi 14 <b>10 350,00</b>	Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu 22 <b>135,00</b>
Social insurance number / Numéro d'assurance sociale 12 <b>000 000 000</b>		Province of employment / Province d'emploi 10	Employee's CPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RPC – voir au verso 16 <b>334,00</b>	Employee's OPP contributions – see over / Cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso 17
Employee's name and address – Nom et adresse de l'employé Last name (in capital letters) – Nom de famille (en lettres moulées) First name – Prénom Initial – Initiale <b>JONES-SCHNEIDER ELIZABETH</b> 123, rue Principale Ville Province X0X 0X0		Employment code / Code d'emploi 29	Employee's second CPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RPC – voir au verso 16A	Employee's second OPP contributions – see over / Deuxièmes cotisations de l'employé au RRQ – voir au verso 17A
Exempt – Exemption CPP/OPP EI PPIP 28 RPC/RRQ AE RPAP			EI insurable earnings / Gains assurables d'AE 24 <b>10 350,00</b>	CPP/OPP pensionable earnings / Gains ouvrant droit à pension – RPC/RRQ 26 <b>10 350,00</b>
Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso)			Employee's EI premiums / Cotisations de l'employé à l'AE 18 <b>151,00</b>	Union dues / Cotisations syndicales 44
			RPP contributions / Cotisations à un RPA 20	Charitable donations / Dons de bienfaisance 46
			Pension adjustment / Facteur d'équivalence 52	RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB 50
			Employee's PPIP premiums – see over / Cotisations de l'employé au RPAP – voir au verso 55	PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP 56

## T4A(OAS) – Relevé de la sécurité de la vieillesse pour Adam Jones

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		Statement of Old Age Security / Relevé de la sécurité de la vieillesse				T4A(OAS)	
Year / Année	<b>18</b> Taxable pension paid / Versement de pension imposable 7 277,52	<b>19</b> Gross pension paid / Versement brut de pension	<b>20</b> Overpayment recovered / Paiement en trop recouvré	<b>21</b> Net supplements paid / Versement net des suppléments 4 101,24	<b>22</b> Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu	<b>23</b> Quebec income tax deducted / Impôt sur le revenu du Québec retenu	
Issued by: Service Canada / Émis par : Service Canada JONES, ADAM 14-300, rue Queen Ville (Province) X0X 0X0					<b>12</b> Social insurance number / Numéro d'assurance sociale 000 000 000		
					<b>13</b> Old Age Security number / Numéro de la Sécurité de la vieillesse		
T4A(OAS) (21) SC ISP-0137 nat (ITC)							See the privacy notice on your return. Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.
Attach this copy to your federal return. Joignez cette copie à votre déclaration fédérale.							

## T4A (P) – État des prestations du Régime de pensions du Canada pour Adam Jones

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada		Statement of Canada Pension Plan Benefits / État des prestations du Régime de pensions du Canada				T4A(P)	
Year / Année	<b>20</b> Taxable CPP benefits / Prestations imposables du RPC 10 200,00	<b>21</b> Number of months – disability / Nombre de mois – invalidité	<b>23</b> Number of months – retirement / Nombre de mois – retraite 12	<b>22</b> Income tax deducted / Impôt sur le revenu retenu	<b>12</b> Social insurance number / Numéro d'assurance sociale 000 000 000	<b>13</b> Onset or effective date / Date de début ou d'entrée en vigueur	
Issued by: Service Canada / Émis par : Service Canada JONES, ADAM 14-300, rue Queen Ville (Province) X0X 0X0					<b>14</b> Retirement benefit / Prestation de retraite 10 200,00		
					<b>15</b> Survivor benefit / Prestation de survivant		
					<b>16</b> Disability benefit / Prestation d'invalidité		
					<b>17</b> Child benefit / Prestation pour enfant		
					<b>18</b> Death benefit / Prestation de décès		
					<b>19</b> Post-retirement benefit / Prestation après-retraite		
					Benefit number / Numéro de prestation		
T4A(P) (21) SC ISP-0136 nat (ITC)							See the privacy notice on your return. Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.
Attach this copy to your federal return. Joignez cette copie à votre déclaration fédérale.							

## Points à retenir

### Étapes à suivre

1. Examinez les renseignements généraux, feuillets requis et reçus médicaux.
2. Vérifiez si les frais médicaux sont admissibles ou s'il faut une ordonnance sur Canada.ca.
3. Cliquez sur **ajouter un conjoint** à côté de l'onglet **Chef de famille** (Michael).
4. Cliquez sur **ajouter une personne à charge** à côté de l'onglet **Conjoint(e)** (Elizabeth) pour ajouter chaque personne à charge.
5. Dans les profils de Michael et Elizabeth, cliquez sur **Revenus d'emploi et du T4** dans le menu de gauche et cliquez sur le signe + à côté de **Revenus du T4 (gagnés dans toute province sauf le Québec)** dans la section **T4 et T4E** et entrez les renseignements requis.
6. Dans le profil de Michael, cliquez sur **Autres feuillets de renseignements** dans le menu de gauche et cliquez sur le signe + à côté de **RC210 – Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs [Féd. L.41500]** pour entrer les renseignements du feuillet d'impôt.
7. Dans **Montage de l'entrevue** de Michael et d'Elizabeth, cochez la case à côté de **Frais médicaux, personnes handicapées, aidant naturel** dans la section **Déductions fiscales courantes**.
8. Dans les profils de Jack et d'Adam, cliquez sur **Frais médicaux et handicap** dans le menu de gauche, puis cliquez sur le signe + à côté de **Frais médicaux pour la personne à charge** dans la section **Frais médicaux**.
9. Entrez les frais médicaux admissibles dans le profil du membre de la famille qui en a directement bénéficié.
10. Il n'est pas nécessaire d'entrer chaque reçu médical individuellement, entrez plutôt **Voir la liste** dans le champ description et indiquez le montant total des frais médicaux admissibles.

Dans ce cas, même si les montants versés pour des vitamines ne sont généralement pas des frais médicaux admissibles, la vitamine B12, lorsqu'elle est prescrite par un professionnel de la santé, est considérée comme admissible.

Dans ce cas, les reçus des frais médicaux payés en décembre 2023 peuvent être réclamés dans la déclaration de revenus de 2024, car ils ont été payés au cours de la période de 12 mois se terminant dans l'année pour laquelle la déclaration de revenus est soumise et qu'ils n'ont pas été réclamés précédemment.

Les frais médicaux admissibles réclamés doivent être réduits de tout montant remboursé.

Le logiciel de calcul d'impôt a déterminé qu'il est plus avantageux de demander tous les frais médicaux pour la famille dans la déclaration de revenus de Michael. Michael a le droit de demander les frais médicaux payés pour Adam, même s'il ne vit pas à la même résidence, car Adam est le père d'Elizabeth, il dépend d'eux pour le soutien et ses frais médicaux ont été payés par Michael et Elizabeth.

Étant donné que le revenu de travail de Michael est modeste et qu'il réclame un montant important de frais médicaux pour sa famille, il est admissible au supplément remboursable pour frais médicaux (ligne 45200). Le logiciel d'impôt calcule et demande automatiquement le montant à la ligne 45200.

Pour en savoir plus, consultez les [Instructions ImpôtExpert](#).

# Réviser vos résultats

## Sommaire de la déclaration avec conjoint pour l'année d'imposition 2024



	Particulier	Conjoint(e)
Prénom	Michael	Elizabeth
Nom	Schneider	Jones-Schneider
Numéro d'assurance sociale		
Date de naissance	25-09-1971	17-07-1975
Province de résidence	Ontario	Ontario
État civil le 31 décembre 2024	Marié(e)	Marié(e)
Rue	123, rue Principale	123, rue Principale
Ville	Ville	Ville
Province	Ontario	Ontario
Code postal	X0X 0X0	X0X 0X0

### Déclaration fédérale

	Particulier	Conjoint(e)	Total
<b>Revenu total</b>			
Revenus d'emploi 10100	27 500,00	+ 10 350,00	= 37 850,00
Additionnez les lignes 10100, 10400 à 11900, 12000 à 14300 et 14700.			
<b>Voici votre revenu total 15000</b>	27 500,00	+ 10 350,00	= 37 850,00
<b>Revenu net</b>			
Déduction pour les cotisations bonifiées au RPC et au RRQ 22215	113,95	+ 56,13	= 170,08
Additionnez les lignes 20700 à 22400, 22900, 23100 et 23200. 23300	113,95	+ 56,13	= 170,08
Ligne 15000 moins ligne 23300 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
<b>Voici votre revenu net avant rajustements 23400</b>	27 386,05	+ 10 293,87	= 37 679,92
Ligne 23400 moins ligne 23500 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
<b>Voici votre revenu net 23600</b>	27 386,05	+ 10 293,87	= 37 679,92
<b>Revenu imposable</b>			
Ligne 23600 moins ligne 25700 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
<b>Voici votre revenu imposable 26000</b>	27 386,05	+ 10 293,87	= 37 679,92
<b>Crédits d'impôt non remboursables fédéraux</b>			
Montant personnel de base 30000	15 705,00	+ 15 705,00	= 31 410,00
Montant pour époux ou conjoint de fait 30300	5 411,13	+ 0,00	= 5 411,13
Cotisations au RPC ou au RRQ : Cotisations d'employé 30800	564,05	+ 277,87	= 841,92
Cotisations à l'assurance-emploi 31200	395,00	+ 151,00	= 546,00
Montant canadien pour emploi 31260	1 433,00	+ 1 433,00	= 2 866,00
Frais médicaux pour vous-même, époux ou conjoint de fait, enfants à charge 33099	2 720,00	+ 0,00	= 2 720,00
Moins le montant le moins élevé : 2 759 \$ ou 3 % de la ligne 23600	821,58	+ 0,00	= 821,58
Résultat partiel (si négatif, inscrivez « 0 ») (A)	1 898,42	+ 0,00	= 1 898,42
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge 33199	252,64	+ 0,00	= 252,64
Additionnez les lignes (A) et 33199. 33200	2 151,06	+ 0,00	= 2 151,06
Additionnez les lignes 30000 à 33200. 33500	25 659,24	+ 17 566,87	= 43 226,11
<b>Multipliez le montant de la ligne 33500 par 15 %. 33800</b>	3 848,89	+ 2 635,03	= 6 483,92
Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux : additionnez les lignes 33800 et 34900. <b>35000</b>	3 848,89	+ 2 635,03	= 6 483,92
<b>Impôt fédéral net</b>			
Inscrivez votre impôt sur le revenu imposable (C)	4 107,91	+ 1 544,08	= 5 651,99
Additionnez les lignes (C) et 40424. 40400	4 107,91	+ 1 544,08	= 5 651,99
Inscrivez le montant de la ligne 35000. 35000	3 848,89	+ 2 635,03	= 6 483,92
Additionnez les lignes 35000 à 40427.	3 848,89	+ 2 635,03	= 6 483,92
Impôt fédéral de base (si négatif, inscrivez « 0 ») 42900	259,02	+ 0,00	= 259,02
Impôt fédéral 40600	259,02	+ 0,00	= 259,02
Ligne 40600 moins ligne 41600 (si négatif, inscrivez « 0 ») 41700	259,02	+ 0,00	= 259,02
Versements anticipés de l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) 41500	759,00	+ 0,00	= 759,00
<b>Remboursement ou solde dû</b>			
<b>Impôt fédéral net :</b> additionnez les lignes 41700, 41500 et 41800. 42000	1 018,02	+ 0,00	= 1 018,02
<b>Impôt provincial ou territorial 42800</b>	300,00	+ 0,00	= 300,00

**Sommaire de la déclaration combiné pour l'année d'imposition 2024**

	Particulier	Conjoint(e)	Total
<b>Voici votre total à payer 43500</b>	1 318,02	+ 0,00	= 1 318,02
Impôt total retenu 43700	2 385,00	+ 135,00	= 2 520,00
Supplément remboursable pour frais médicaux 45200	274,72	+ -	= 274,72
Allocation canadienne pour les travailleurs 45300	2 739,00	+ -	= 2 739,00
<b>Voici votre total des crédits 48200</b>	5 398,72	+ 135,00	= 5 533,72
Ligne 43500 moins ligne 48200	(4 080,70)	+ (135,00)	= (4 215,70)
<b>Remboursement 48400</b>	4 080,70	+ 135,00	= 4 215,70
<b>Solde dû 48500</b>	0,00	+ 0,00	= 0,00

**Informations additionnelles**

Taux marginal d'imposition	15%	0%	
Taux d'imposition réels (impôts à payer + revenu total)	0.0%	0.0%	
Allocation canadienne pour enfants		+ 7 203,83	= 7 203,83
Crédit pour la TPS/TVH	859,00	+ -	= 859,00
Prestation Trillium de l'Ontario (PTO)	959,24	+ -	= 959,24
Subv. aux pers. âgées prop. pour impôt foncier		+ -	= -
Incentif à agir pour le climat de l'Ontario	980,00	+ -	= 980,00
Plafond admissible de REÉR déductible - 2025	4 950,00	+ 1 863,00	= 6 813,00